

*L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 05 avril à 18H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.*

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation compte de gestion 2018,
- Affectation du résultat 2018 budgets principal et annexe,
- Vote compte administratif 2018 principal et annexe,
- Taxes locales directes 2019,
- Vote budget primitif 2019 principal et annexe,
- SDE 18 dissimulation réseau EP et télécom rue du 30 avril et Colombier,
- Questions diverses.

-----  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes ;

- approuve le Compte Administratif du budget communal 2018 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 887 627,74 €

Recettes : 1 913 978,33 €

Section d'investissement :

Dépenses : 291 360,70 €

Recettes : 539 615,72 €

- approuve le Compte Administratif du budget assainissement 2018 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 61 780,26 €

Recettes : 62 977,87 €

Section d'investissement :

Dépenses : 6 647,83 €

Recettes : 57 087,94 €

- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement à l'article 1068 soit : 146 132.45 € et à l'article 001 soit 219 404.64€ ;

- décide d'affecter l'excédent de la section d'investissement à l'article 001 soit 65 080.48 € et l'excédent de la section d'exploitation à l'article 002 soit 1 197.61 € ;

- vote les taux des taxes pour 2019 suivants :

Taxe d'habitation : 19.22%

Taxe foncière bâti : 28.52%

Taxe foncière non bâti : 98.50%

Cotisation foncière des entreprises : 31.27%

- vote le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 807 000 €  
Recettes : 1 807 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 724 400 €  
Recettes : 724 400 €

- vote le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 72 730 €  
Recettes : 72 730 €

Section d'investissement :

Dépenses : 125 370 €  
Recettes : 125 370 €

- vote une subvention de 40 640€ pour le budget Assainissement 2019 ;
- vote une subvention de 10 000€ pour le budget CCAS 2019 ;
- autorise le maire à signer la convention du SDE18 et approuve le plan de financement pour la dissimulation des réseaux électriques situés rue du 30 avril 1944 et rue du Colombier.

Le financement se décompose comme suit :

Enfouissement des réseaux de télécommunication

- Participation de la Commune de Beffes sur le montant HT (100%) 20 665,44 €
- TOTAL HT : 20 665,44 €

Dissimulation des réseaux électriques

- Prise en charge par le SDE18 sur le montant HT (60%) : 101 579,72 €
- Participation de la Commune de Beffes sur le montant HT (40%) 67 719,81 €
- TOTAL HT : 169 299,53 €

Restitution de l'éclairage public

- Prise en charge par le SDE18 sur le montant HT (50%) : 24 528,03 €
- Participation de la Commune de Beffes sur le montant HT (50%) 24 528,03 €
- TOTAL HT : 49 056,07 €

- autorise le maire à signer le plan de financement du SDE18 pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne au Domaine d'en Bas ;

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'Université Rurale du Canton de Sancergues ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 55 € à l'association des accidentés de la vie de la section locale FNATH Sud Est 18.

Pour extraits conformes  
Le Maire,  
NACCACHE Roger,

